



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Représentés : 6
Absents : 2

Le mardi 19 juillet 2016, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle du Rez de Chaussée de l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, M. Jean-Louis VERDIER, M. Jean-Claude BURNET, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. Jean-Michel COUVERT, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Marion BONNET, M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Elodie BAVUZ, Mme Alexandra SEIMBILLE, M. Christophe DE LAAGE, Mme Alexandra CART, Mme Flore MARCHISIO, Mme Isabelle MATILLAT, Patrick DEVOUASSOUX

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Aurore TERMOZ donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, M. Bernard OLLIER donne pouvoir à Mme Jacqueline FATTIER (A partir de 21 H), Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Pierre SLEMETT donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Christiane CLEAVER donne pouvoir à Mme Sylvie CEFALI (A partir de 20 H 30), Mme Françoise DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Christophe DE LAAGE

Absent(e)s excusé(e)s

M. Daniel FREYMANN, M. Gaspard VALETTE-MOREL

Secrétaire de séance : Mme Elodie BAVUZ

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire ouvre la séance et fait l'appel des conseillers présents. Il demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Nice.

Il donne lecture des communications, dont la rencontre qu'il a eue à Paris relative à la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve pour les trains de nuit, la signature d'une convention en faveur de l'épicerie sociale, avec remise des produits invendus par une grande surface, le point qui a été fait sur la mise en location de logements saisonniers, l'inauguration et le lancement de programmes de logements sociaux et d'une crèche, l'ouverture d'une boucherie aux Pèlerins, la visite de la vice-première ministre chinoise.

ADOPTION DE MOTIONS

CPER

M. le Maire donne lecture du projet de motion relative aux infrastructures ferroviaires. 300 millions d'euros étaient dédiés pour les opérations concernant notre région. Selon certaines informations, une partie ne serait pas consommée. Par cette motion, il est exprimé le souhait que si ces crédits n'aboutissent pas, ils soient réattribués au bénéfice de programme locaux. Cette motion serait adressée à la Région et à la SNCF. La motion pouvant également être adoptée par les autres communautés de communes de la vallée de l'Arve.

La motion est adoptée à l'unanimité.

TUNNEL DU MONT-BLANC

M. le Maire donne lecture du projet de motion exprimant l'opposition totale de l'assemblée au projet du doublement du tunnel du Mont-Blanc. L'argument sécuritaire ne peut être mis en avant, alors que le tunnel fait l'objet de gros efforts en matière de sécurité. Par ailleurs, ce serait aller à l'encontre des projets de la vallée en matière de déplacement. Cette politique, avait en 2012, reçu l'appui du secrétaire d'état aux transports dans un courrier adressé au Maire.

La motion est adoptée à l'unanimité.

A la suite de l'adoption, M. Jean-Louis VERDIER rappelle la nécessité de mieux gérer en amont le flux de la rampe afin d'éviter les embouteillages récurrents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE DES CONTRATS DE CONCESSION DES DOMAINES SKIABLES DE LA TELECABINE DU MONTENVERS ET DE L'AIGUILLE DU MIDI 2014-2015 AVEC LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC

M. Mathieu DECHAVANNE donne lecture du rapport de synthèse, transmis aux élus lors de l'envoi du dossier. Il commente ce rapport et met en exergue les points importants de la nouvelle concession.

M. Claude JACOT souligne la qualité du travail des équipes constaté lors du passage des commissions de sécurité. Il tient à en faire part à l'assemblée.

Mme Flore MARCHISIO s'interroge sur les possibilités de report, en fin de saison, des crédits non utilisés en début de saison en cas de manque de neige.

M. Mathieu DECHAVANNE répond que la station a fermé une semaine plus tôt que prévu en raison des travaux de Plan Joran. La décision de fermeture n'est pas toujours motivée par des raisons financières. Lorsqu'il est possible de fermer plus tard certains domaines, cela se fait, à la Flégère par exemple, bien que la fréquentation en semaine et en fin de saison soit faible.

Mme Marie-Noëlle FLEURY se félicite des relations de la Compagnie avec le Club des Sports.

M. Jean-Louis VERDIER interroge M. Mathieu DECHAVANNE sur la possibilité de réaliser les investissements prévus dans la convention. Il est répondu positivement.

M. Eric FOURNIER confirme que le côté dynamique de la nouvelle DSP souhaitée lors de la négociation est au rendez-vous, qu'il existe un lien entre la politique tarifaire, les investissements, les résultats ... Il se félicite de la création d'un comité de gouvernance, et de la présence des élus qui s'y sont engagés.

Il souligne que si le calendrier des travaux n'est pas respecté, ce n'est pas toujours la faute du délégataire mais aussi des contraintes en général (administrative, voisinage ...). Il souligne les efforts en matière environnementale, ce qui est important sur le site de Chamonix. Les nouveaux aménagements tiennent toujours compte de l'impact environnemental. La création par la Compagnie du Mont Blanc d'un observatoire environnemental est également un plus. Il propose de réunir prochainement un Conseil Municipal consacré au suivi des investissements de la Compagnie du Mont-Blanc. Il réaffirme le rôle du chef d'orchestre de la collectivité s'articulant avec tous les opérateurs touristiques de la vallée et de leurs intérêts économiques. Il souligne également l'importance du travail des équipes et des services, des conseils de la collectivité. La relation partenariale est forte avec la Compagnie du Mont-Blanc. Les engagements sont aussi forts, les retombées sur la collectivité et ses structures partenaires sont importantes. La taxe montagne, le versement transport ... sont des financements conséquents pour la collectivité. La stratégie est claire et cohérente pour garder la position de la station. Le choix de l'actionariat et la volonté de la commune de demeurer actionnaire est primordial et bénéfique.

M. Mathieu DECHAVANNE ajoute que la société donne 4 % de dividendes aux actionnaires, et investit 1/3 de son chiffre d'affaires, ce qui est un chiffre important. Il s'exprime également sur la sécurité en cette période délicate. Le personnel a été sensibilisé, la Gendarmerie travaille en liens étroits avec la Compagnie du Mont-Blanc, la Police Municipale également. Des agents de sécurité ont été engagés et peuvent ouvrir les sacs. En deux jours 5 000 annulations ont été enregistrées.

M. Jean-Louis VERDIER s'interroge sur la stratégie par rapport à Megève.

M. Mathieu DECHAVANNE répond que Megève a vu son chiffre d'affaires s'accroître de 6 % dans un marché qui fléchit de 5 %. Le MBU est accepté à Megève, des transports sont en cours de réflexion. La DSP est indépendante de celle de Chamonix et il n'y a plus de flux financiers entre les délégations des deux communes. Commercialement, il s'agit d'être complémentaires en ayant une offre différente. Megève a été ajouté dans le MBU sans supplément de prix.

Ne prennent pas part au vote : M. PAYOT, E. BAVUZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE - R.P.Q.S. 2015

Madame Cécile ARTIS, responsable de la société Lyonnaise des Eaux, délégataire, présente la synthèse du rapport. Elle donne connaissance des principaux éléments.

M. Jean-Claude BURNET s'interroge sur le nombre de salariés sur le site de Chamonix. Cinq personnes sont employées.

Mme Isabelle MATILLAT s'interroge sur la sécurité mise en œuvre sur les réseaux.

Il est répondu que des alarmes anti-intrusion sont présentes sur l'ensemble des réservoirs. Une intervention est faite dès qu'elles retentissent et le réservoir est alors vidangé. 77 tests ont été effectués l'an passé par un organisme tiers, les résultats sont tous positifs.

M. Eric FOURNIER débat sur le transfert de la compétence eau, à la suite de la compétence assainissement. Il souhaite que cela intervienne le plus rapidement possible.

M. Jean-Claude BURNET précise qu'il est satisfait des relations avec le prestataire, toujours rapide et efficace, entretenant de bonnes relations avec les services.

M. Bernard OLLIER s'interroge sur le rôle décisionnel de la commune concernant le transfert de la compétence.

M. Eric FOURNIER répond que les modes de gestion sont différents selon les communes et qu'une réflexion est en cours au niveau de la communauté de communes.

M. Michel PAYOT précise que 5 réunions ont déjà été organisées, qu'un montage est recherché pour être en accord sur une gestion communautaire unique.

M. Eric FOURNIER rappelle que la loi impose ce transfert et qu'il s'agit de débattre de la date à laquelle il interviendra. Il ajoute que la qualité du service global sur le territoire pourra s'améliorer avec le transfert à la communauté de communes.

M. Michel PAYOT ajoute que la commune a aussi intérêt en raison de la date de fin du contrat fin 2017, plutôt que de prolonger le contrat, il vaut mieux réfléchir au transfert.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SURTAXES COMMUNALES 2016 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE

M. Jean-Claude BURNET explique le principe de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

AMENAGEMENT

PROJET MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE TORRENT DES FAVRANDS

M. Bernard OLLIER donne lecture du projet de délibération et précise sa genèse. Il commente les données techniques et calendaires. Fin 2017, l'arrêté préfectoral pourrait être signé pour des travaux en 2018. Un bail de 32 ans serait signé, avec retour des installations à la commune en fin de contrat.

La société paiera les taxes ainsi qu'une redevance de 7,5 % du CA, soit une espérance de 21 000 €/an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

APPEL A PROJET POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE TORRENT DE TACONNAZ - ANALYSE DES OFFRES

M. Bernard OLLIER expose le projet et les conditions de réalisation. Quatre entreprises ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt et présenté un projet. Une négociation a été entamée avec VOLTALIA/GIRUS/BENEDETTI-GUELPA et deux autres sociétés, la première paraît la plus intéressante. Il sera signé un bail emphytéotique administratif de 60 ans. Le projet sera opérationnel 2019/2020.

Une société sera créée avec une participation de 32 % des collectivités au capital. Les collectivités percevront les taxes, la redevance et une participation au bénéfice. La puissance produite sera de 4 MW/an, soit la consommation de 4 000 foyers. Il est important que la collectivité suive ce type de projet.

Mme Isabelle MATILLAT s'interroge sur la possibilité que ce soit la collectivité qui investisse plutôt qu'une société privée, la durée de 60 ans est très longue.

M. Eric FOURNIER répond que la commune est productrice d'énergie avec les Bois, l'Arve, Emosson, qu'elle est « territoire à énergie positive » depuis longtemps. Mais la collectivité à l'époque de la réalisation d'Emosson a reçu 1 million de francs et ne perçoit plus rien à ce jour. Dans ces deux projets, le rapport de production entre les deux centrales est de 1 à 4, elles ne sont pas de même nature. Nous sommes actionnaires mais la législation n'a pas qu'une collectivité puisse intervenir de façon directe. Il faut participer au capital de la société pour participer à la production de l'énergie décarbonisée. Les redevances perçues représentent un montant non négligeable. Les prélèvements iront croissants avec la production et l'ancienneté de l'équipement.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur la participation possible au capital de Sumatel, société qui va gérer les Favrands.

Il n'y aura pas de création de société spécifique sur cette centrale, donc pas de participation au capital.

M. Jean-Louis VERDIER rappelle que sur Emosson, il n'y a pas de redevance et qu'en plus, la commune reçoit l'eau qui se déverse. En 1956, 10 % des inondations ont été créés par ce flot. Il s'interroge sur les conséquences de l'installation de Taconnaz sur le paravalanche.

M. Bernard OLLIER précise que la canalisation sera enterrée à 1,50 mètre et turbinée à l'aval du paravalanche, sans conséquence sur la baïonnette de paravalanche.

M. Jean-Claude BURNET précise que ces deux projets sont sur des torrents classés sans intérêt piscicole ou halieutique, qu'il émet à ce titre un avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES DOMAINES SKIABLES DE CHAMONIX AVEC LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC

M. Patrick DEVOUASSOUX présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION AVEC L'ESF D'ARGENTIERE

M. Patrick DEVOUASSOUX lit le projet de délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : M. Patrick DEVOUASSOUX

GESTION FINANCIERE

DEMONTAGE ANCIENNE GARE D'ARRIVEE DU TELEPHERIQUE DU COL DU MIDI

M. Jean-Michel COUVERT donne lecture du projet de délibération.

Madame Flore MACCHISIO s'interroge sur le devenir de l'opération s'il n'y a pas d'obtention de la subvention espérée.

M. Eric FOURNIER répond que des démarches sont encore à réaliser et qu'il faut déjà solliciter des subventions.

M. Jean-Louis VERDIER demande si des bénévoles seraient associés aux opérations de nettoyage notamment vis-à-vis des questions de sécurité.

Messieurs Jean-Michel COUVERT et Eric FOURNIER répondent qu'il y aura des entreprises spécialisées, que ce sera le rôle d'un maître d'ouvrage de choisir, en fonction des difficultés et qu'éventuellement des bénévoles pourraient aider au nettoyage mais pas au démontage.

M. Eric FOURNIER rappelle que d'autres opérations de démontage ont eu lieu, discrètement, par exemple avec Emosson, au-dessus de la crèmerie d'Argentière. Il faudra communiquer en redonnant son rôle d'initiateur à la commune. Le projet repassera en commission technique avant validation, il convient de solliciter déjà des subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INSTALLATION DE STATIONS DE MESURES AUTOMATIQUES POUR LA PREVISION LOCALE DES AVALANCHES SUR LE COL DES MONTETS

M. Jean-Louis VERDIER donne lecture du projet en précisant qu'il convient de réaliser un aspect plus scientifique aux données connues en hiver pour la sécurisation hivernale.

M. Christophe De LAAGE interroge sur le montant financier de l'opération.

M. Yvonick PLAUD indique que le montant est de 30 000 € et qu'il donnera lieu à une décision modificative au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC CONCERNANT LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

M. Jean-Claude BURNET donne lecture du projet en délibération, il précise que les communes sont en cours de réflexion sur ce transfert, les taxes à remettre en place, la solidarité, la cohérence entre les collectivités. Ce que paye la commune aujourd'hui s'élève à 500 000 € par an, les travaux à entreprendre pourraient s'élever à 1,4 million d'euros.

M. Jean-Claude BURNET rappelle qu'il s'agit lors de cette séance de valider le transfert de compétence.

M. Eric FOURNIER précise que la commune n'a pas le choix mais que l'on verra ultérieurement les conséquences de ce transfert. D'autres financeurs seront appelés pour combler la différence entre les cotisations et le montant des travaux. Ce domaine ne peut rester de la seule compétence communale, tant les enjeux sont importants.

M. Jean-Louis VERDIER s'interroge sur l'impact de la GEMAPI sur les retenues collinaires et la neige de culture.

M. Eric FOURNIER répond que l'impact sera léger, la commune ayant un faible pourcentage de production de neige de culture.

M. Christian DUCROZ s'interroge sur l'incidence par le torrent de Taconnaz et la création de la centrale.

M. Jean-Claude BURNET répond qu'il n'y a pas d'incidence, ce torrent est déjà géré par le SM3A, les règles étant prévues dans le SAGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT RESEAUX - TRAVAUX SYANE - CHEMIN DES COVERAYS

M. Christian DUCROZ expose le projet de délibération et détaille le financement.

M. Eric FOURNIER demande à M. Christian DUCROZ de préparer un dossier sur les travaux financés par le SYANE ces cinq dernières années.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

DECLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN RURAL DES DOUX - ALIENATION AU PROPRIETAIRE RIVERAIN

M. Jean-Michel COUVERT donne lecture du projet de délibération.

Mme Isabelle MATILLAT aperçoit un bâtiment sur le plan.

M. Jean-Michel COUVERT répond qu'aucune autorisation n'a été délivrée

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mmes F. MARCHISIO, F. DEVOUASSOUX, I. MATILLAT, M. Ch. DE LAAGE.

GESTION DU DOMAINE

DENOMINATION HAMEAU JAMES COUTTET - CLOS NAPOLEON

M. Claude JACOT lit le projet de délibération.

M. Eric FOURNIER précise qu'il s'agit d'une belle opportunité en cette année de reconnaissance par la Compagnie des Guides.

Mme Marie-Noëlle FLEURY approuve ce projet au nom du milieu sportif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU SOUTERRAIN EN VUE DU DEPLACEMENT DE BORNES ELECTRIQUES

M. Christian DUCROZ donne lecture du projet de délibération.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur le montant symbolique accordé.

La délibération est accordée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE PRESTATIONS JURIDIQUES

M. Eric FOURNIER donne lecture du projet de groupement de commandes pour faciliter les démarches lorsque les communes ont besoin de conseils juridiques en addition du travail fourni par le service juridique, déjà bien sollicité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

TRANSFORMATION DE POSTE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Jean-Claude BURNET donne lecture du projet de délibération. Il explique que le travail de cotation, rendu obligatoire, impose de déterminer les catégories de chaque fonction. La démarche ainsi engagée est en accord avec le futur fonctionnement, pour un agent ayant réussi le concours de rédacteur, correspondant aux fonctions exercées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX, LA COMMUNE DE CHAMONIX, LA COMMUNE DE MORZINE ET LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE CHAMONIX MORZINE HOCKEY-CLUB - LICENCE DE MARQUE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX

Mme Marie-Noëlle FLEURY expose le projet et donne le détail de la convention. Elle liste les points importants, dont la dénomination du club Chamonix Morzine, la création d'un comité de gouvernance, l'utilisation des locaux. La commune est ravie de voir le club de hockey vouloir continuer à un bon niveau, avec moins de risque de rétrogradation grâce à davantage de moyens. Elle félicite les services de leur collaboration active et efficace.

M. Yvonick PLAUD rappelle que la commune versera globalement une somme un peu plus faible. Il précise que les collectivités ne peuvent plus verser de subvention mais doivent modifier leurs conditions de versement en s'adaptant aux statuts. Il détaille les redevances et échanges financiers, moyens matériels, communication, flochage sur les maillots. Une économie de 65 000 € est réalisée. En raison de la TVA, la société percevra une somme plus faible, certains postes étant assujettis à la TVA.

Ces prestations feront l'objet d'un marché simplifié avec appel d'offres.

LA SASP va percevoir 332 000 €, ce qui représente un bon accord entre les quatre partenaires : les deux communes, la communauté de communes, la SASP.

M. FOURNIER remercie les services et les élus ; cette convention est le fruit des efforts des collectivités. La marque « Chamonix » étant directement concernée, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Il s'agit du seul moyen de conserver une équipe en ligue Magnus, avec des obligations en faveur des jeunes.

M. Jean-Louis VERDIER souligne que le club de hockey a déjà été constitué en SAOS à une autre époque.

M. Christophe DE LAAGE estime intéressant de voir les efforts pour maintenir une équipe en ligue Magnus, mais s'interroge sur les conséquences pour le devenir de la patinoire, et son éventuelle rénovation.

M. Eric FOURNIER répond par la négative. Un article de la convention prévoit les conséquences des évolutions, et notamment la non recherche en cas de nécessaire mutation de bâtiment. Ce n'est pas la présence en ligue Magnus, qui est un élément important, qui génère des réflexions, ni la vétusté mais plutôt la diversité, la multiplicité des usages, les autres clubs, le loisir, le patinage. La Communauté de Communes pourrait être amenée à réfléchir, en lien avec la commune de Chamonix (la patinoire est sur notre territoire et la commune gère aussi l'urbanisme), à des hypothèses d'investissement pour réfléchir à un complexe multifonctionnel, en cas de perspective de rénovation. Les coûts d'investissement ou de rénovation devront être analysés, et dégager des perspectives claires.

GESTION FINANCIERE

TARIFICATIONS NOUVEAUX PARKINGS

M. Michel PAYOT expose le projet de tarifs du parking du Grépon. Il justifie le montant supérieur du parking voisin, pour éviter le transfert. A 20 € la journée, le tarif est inférieur au montant perçu dans certaines communes.

Pour la place du Poilu, compte tenu de son emplacement c'est le tarif de l'Outa qui sera appliqué, la durée maximum est inférieure à deux heures. Pour les durées plus longues, il sera préféré le parking du Mont-Blanc. Il faut favoriser la rotation sur ce parking de surface du centre-ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. Yvonick PLAUD détaille le projet de décision modificative, assez faible en fonctionnement mais plus important en investissement.

M. Jean-Claude BURNET détaille les projets en matière de voirie et souligne le gros effort réalisé qui tendra à éliminer les voiries trop dégradées.

M. Eric FOURNIER souligne aussi l'effort en matière agricole, avec le financement de la ferme de Montroc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DELIBERATION 003148 DU 23 FEVRIER 2016 CONCERNANT LA DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA POUR 12 LOGEMENTS PLUS ET PLAI A ARGENTIERE

M. Yvonick PLAUD expose le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 - RESEAU NEIGE DE CULTURE NORDIQUE

Madame Marie-Noëlle FLEURY expose le projet de délibération. Elle souligne que ce programme pourrait être inscrit aux budgets 2017, pour achever le programme initial existant, sans nouveautés.

Il convient de solliciter la subvention.

M. Christian DUCROZ s'interroge sur les possibilités de subventions régionales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSTRUCTION DE L'EHPAD BAIL EMPHYTEOTIQUE PRECISIONS

M. Eric FOURNIER indique que cette opération ayant duré dans le temps, après quelques années, il convient de revoir l'ensemble contractuel.

M. Yvonick PLAUD expose que pour des raisons juridiques et d'interprétations divergentes conduisant à revoir les termes.

Par ailleurs, en 5 ans, des demandes ont été énoncées, conduisant à la création d'avenant pour divers montants. Le montant global s'élève au final à 8 055 000 € contre 8 011 000 € au départ, soit une différence faible.

En 2016, pour des aspects fonciers, la commune a été amenée à intervenir. Deux BEA ayant été signés, en 2013 et 2016, pour satisfaire toutes les parties, la délibération de ce soir reprend tous les documents signés et actés.

Tous les acteurs pourraient ainsi s'y retrouver, avec des aspects juridiques et non financiers précisés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RACHAT DE LA CASE AU COLUMBARIUM REFERENCE SOLDANELLE N° 63 - BRUN LOUISE ANNE NEE LEROY

M. Eric FOURNIER expose le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE - ARTICLE L. 2122.22

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURE DES BAUX ET CONVENTIONS

Madame Michèle RABBIOSI expose le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Élodie BAVUZ.